

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 10 juillet 2009  
(convocation du 29 juin 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 13 h 20  
M. DAVID Alain à M. LABISTE Bernard à partir de 13 h 40  
M. BOBET Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 50  
Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à partir 14 h 50  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 30  
M. FAVROUL J.Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 40  
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 30  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 13 h 20  
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine jusqu'à 14 h 50 puis à M. FELTESSE à compter de 14 h 50  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER J. Louis à partir de 13 h 10  
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOULET Thierry  
M. BONNEFOY Christine à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 00  
M. BRUGERE Nicolas à Mme SAINTE ORICE à partir de 13 h 10  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PARCELIER Muriel  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 13 h 40 puis à Mme FAORO Michèle à compter de 14 h 50  
M. DAVID Yohan à M. DUPOUY Alain jusqu'à 11 h 35

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 13 h 35  
M. DOUGADOS Daniel à Mme BALLOT Chantal à partir de 14 h 50  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique  
M. DUCASSOU Dominique à Mme PIAZZA Arielle à partir de 13 h 40  
M. DUPOUY Alain à M. CAZABONNE Didier à partir de 13 h 00  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard de 10 h à 12 h 00  
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert à partir de 13 h 00  
M. JUNCA Bernard à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 14 h 50  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck à partir de 13 h 20  
M. PALAU Jean-Charles à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 15  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas à partir de 13 h 45  
M. QUANCARD Denis à M. DUART Patrick à partir de 14 h 50  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 25  
M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 13 h 20  
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 10  
M. SENE Malik à M. EGIRON Jean-François à partir de 12 h 40

#### **EXCUSE :**

M. DELAUX Stéphan

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**EYSINES - Secteur Carès - Modification du périmètre de prise en considération et lancement de la concertation -**  
**□ Décision**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2003/0906 en date du 19 décembre 2003, le Conseil de Communauté a approuvé les conclusions de l'étude préalable menée par l'A'URBA et a autorisé le lancement des études pré-opérationnelles sur le secteur Carès à Eysines.

Un périmètre de prise en considération a également été instauré au titre de l'article L111-10 du Code de l'Urbanisme.

**1. Modification du Périmètre de prise en considération**

Par délibération n°2006/0927 du 19 décembre 2003, le Conseil de Communauté a désigné l'équipe de Laurent Fagart pour la réalisation des études pré-opérationnelles d'urbanisme sur le secteur de Carès à Eysines.

Les études réalisées font ressortir la nécessité d'étendre le périmètre de prise en considération tel que défini dans le dernier plan de référence du projet de mars 2009. En effet, le périmètre initial excluait des parcelles qui présentent aujourd'hui un réel intérêt pour la réalisation du futur éco-quartier. L'incorporation des terrains notamment au nord du périmètre permettrait ainsi de :

- Préserver le secteur des sources de Cantinolle en maîtrisant le développement de l'urbanisation au contact direct de ce site fragile,
- Offrir à ce quartier une véritable porte d'entrée sur le parc des Jalles et ce, notamment pour la réalisation d'un maillage doux,
- Garantir la viabilité économique et la cohérence urbaine du projet.

La mise en place de ce périmètre de prise en considération modifié permettra à Madame le Maire d'Eysines de seconder à statuer, durant deux ans, sur toute demande d'autorisation d'occupation des sols qui serait susceptible de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de la future opération d'aménagement.

Cette possibilité disparaît si, à l'échéance d'un délai de dix ans à compter de la création du périmètre de prise en considération initial, ladite opération n'est pas engagée.

Conformément aux dispositions de l'article R111-47 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté Urbaine de

Bordeaux et en Mairie d'Eysines. De plus, la présente décision fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

## **2. Mise en place de la concertation**

Conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme codifiant les dispositions de la loi n° 85/729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement, il convient que la Communauté Urbaine de Bordeaux, au regard du contenu du projet, délibère sur les objectifs poursuivis et sur la mise en œuvre d'une concertation et de ses modalités afin d'associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Il est rappelé à cet effet que les objectifs poursuivis par le projet urbain sont :

- valoriser les lieux et refonder l'identité du secteur sur la base d'un éco quartier ;
- produire un urbanisme de mixité sociale et de proximité ;
- créer un quartier de nature et préserver la ressource en eau ;
- impulser une architecture adaptée à son contexte et diversifiée par la production de logements selon une typologie équilibrée.

Cette concertation s'effectuera tout au long de l'élaboration du projet en étroite association avec la Ville d'Eysines qui délibérera prochainement en ce sens et sur la base du périmètre de prise en considération modifié par la présente délibération comme précité.

Un registre et un dossier, en deux exemplaires, seront respectivement déposés :

- l'un à la Mairie d'Eysines,
- l'autre au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

*Le dossier comportera :*

- *une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et donnant les grandes lignes du projet d'aménagement,*
- *un plan de situation,*
- *un plan périénéral*

  

- De plus, les éléments de la concertation seront mis à disposition du public sur le site internet dédié de la CUB et sur le site de la Ville.

Ils pourront être consultés par le public aux jours et aux heures d'ouverture des bureaux, en vue de recevoir des observations et suggestions éventuelles.

De plus, des réunions publiques seront organisées au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Indépendamment de l'affichage de la présente délibération en Mairie d'Eysines et au siège de notre Etablissement Public, la publicité de cette concertation sera également annoncée par voie de presse.

Vu l'article L111-10 du code de l'urbanisme,

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir :

## **ENTENDRE** le rapport de présentation

**Article 1 :** L'aménagement du secteur de Carès à Eysines répondra aux objectifs suivants :

- valoriser les lieux et refonder l'identité du secteur sur la base d'un éco-quartier ;
- produire un urbanisme de mixité sociale et de proximité ;
- créer un quartier de nature et préserver la ressource en eau ;
- impulser une architecture adaptée à son contexte et diversifiée par la production de logements selon une typologie équilibrée.

**Article 2 :** Une concertation, portant sur le périmètre présenté au Conseil de communauté dans la présente séance, sera ouverte sur la base des objectifs définis à l'article 1. Elle intègrera les réflexions préalablement menées sur le secteur de Carès, et reposera sur les modalités suivantes :

- Mise à disposition du public de deux registres l'un au siège de la Communauté Urbaine et l'autre à l'hôtel de ville de la ville d'Eysines.
- Mise à disposition du public d'un dossier de présentation comprenant une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et donnant les grandes lignes du projet d'aménagement, un plan de situation ainsi qu'un plan périmétral.

Les personnes intéressées seront informées par voie de presse de l'ouverture et de la clôture de cette concertation

## **DECIDER :**

- de modifier le périmètre de prise en considération au titre de l'article L111-10 du Code de l'Urbanisme, selon le plan ci-annexé ;
- et vu l'article L300-2 du code de l'urbanisme de lancer la concertation précitée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 juillet 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
28 JUILLET 2009

PUBLIÉ LE : 28 JUILLET 2009

Mme CHRISTINE BOST